



Aménagement du carrefour de la
**Grande Boucle
de Briançon**

**Bilan
de la concertation**
Décembre 2017



SOMMAIRE

PRÉAMBULE p.5

LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DU CARREFOUR DE LA GRANDE BOUCLE DE BRIANÇON p.6

Les enjeux et les objectifs de l'aménagement
du carrefour de la Grande Boucle de Briançon..... p. 6
La maîtrise d'ouvrage et le financement du projet..... p. 6

LE CADRE ET LE PÉRIMÈTRE DE LA CONCERTATION..... p.8

Le cadre réglementaire et les objectifs
de la concertation..... p. 8
Les étapes d'un projet d'aménagement..... p. 8
Le projet porté à la concertation p. 9

LES MODALITÉS DE LA CONCERTATION .. p. 12

Le dispositif d'information et d'invitation p. 12
Les supports d'invitation à participer p. 12
Le dossier de concertation..... p. 12
L'exposition..... p. 13
Le site internet..... p. 13
Le dispositif de participation et d'expression du public ... p. 14
La réunion publique p. 14
Les permanences en mairies p. 14
La mise à disposition d'un registre p. 14
La mise à disposition d'un formulaire de contact sur le site
internet du projet..... p. 14

LE BILAN QUANTITATIF DE LA CONCERTATION : LA PARTICIPATION ... p. 15

Une bonne participation à la réunion publique..... p. 15
Une bonne affluence aux permanences p. 15
Un registre assez peu utilisé..... p. 15
Un site internet largement fréquenté..... p. 16
Des retombées média en local p. 16

LE BILAN QUALITATIF DE LA CONCERTATION : LES OBSERVATIONS RECUEILLIES p. 17

Un projet attendu, dont l'opportunité va de soi p. 17
Une attente forte d'amélioration p. 17
Une demande récurrente de fluidité et de sécurité..... p. 17

Le choix des variantes, premier sujet d'expression 16

La variante 1 plébiscitée..... p. 18
Des feux tricolores repoussoirs : une variante 2 écartée..... p. 18
Une variante 3 préférée des riverains..... p. 19

Des questions techniques ou foncières minoritaires p. 19
Une concertation appréciée..... p. 19

CONCLUSION : ENSEIGNEMENTS DE LA CONCERTATION ET PERSPECTIVES p. 20

De nouvelles études sur la variante 1 p. 20
L'abandon de la variante 2 p. 20
L'optimisation de la variante 3 p. 20
L'intégration des résultats des études acoustiques..... p. 20
Suites de la concertation publique p. 20

ANNEXES..... p.21

PRÉAMBULE

L'Etat, représenté par la DIRMED, est le maître d'ouvrage de l'opération d'aménagement du carrefour de la Grande Boucle de Briançon.

Comme notifié dans l'arrêté préfectoral du 13 octobre 2017* et conformément à l'article L.103-2 du Code de l'Urbanisme, le maître d'ouvrage a engagé une concertation publique, relative à l'aménagement du carrefour de la Grande Boucle de Briançon. Celle-ci s'est déroulée du 30 octobre au 13 novembre 2017.

Ce document, bilan de la concertation, rappelle le cadre réglementaire et le périmètre du projet, présente le cadre et le dispositif de concertation mis en place et synthétise les avis recueillis. Il propose enfin de mettre en lumière les principaux enseignements de la concertation pour le maître d'ouvrage.

Ce bilan, public, est mis en ligne sur les sites internet de la DIRMED et de la commune de Briançon.



* L'arrêté préfectoral du 13 octobre 2017 est fourni en annexe 1.

LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DU CARREFOUR DE LA GRANDE BOUCLE DE BRIANÇON

LES ENJEUX ET LES OBJECTIFS DE L'AMÉNAGEMENT DU CARREFOUR DE LA GRANDE BOUCLE DE BRIANÇON

Conformément à la commande ministérielle du 3 avril 2017, le projet d'aménagement du carrefour de la Grande Boucle de Briançon consiste à résoudre les conflits d'usage existants le long de la RN94, infrastructure structurante à l'échelle du territoire du nord des Hautes-Alpes, qui supporte à la fois un trafic de transit et un trafic de desserte locale de zones commerciales, d'équipements publics et d'habitations riveraines.

Les objectifs de l'aménagement sont :

- Fluidifier et améliorer la sécurité des carrefours du Polygone et Fanton, des accès et parkings des zones commerciales et résidentielles.
- Assurer la sécurité de tous les usagers.
- Prendre en compte les modes doux (cheminements piétons, bandes cyclables ou multifonctionnelles) et les transports en commun.
- Intégrer les orientations du projet du Plan de Déplacement Urbain (P.D.U) de la ville.

Le projet réalisé renforcera la sécurité de l'ensemble des usagers (poids lourds, véhicules légers, deux roues, cyclistes et piétons) de cette voie et de deux des carrefours qui la jalonnent. Ces deux carrefours sont constitués,

pour le premier par le croisement entre la RN94 (avenue de Provence) et la RD902 (avenue du Général Barbot), dénommé carrefour du Polygone, et pour le second par le croisement entre la RN94 et le Chemin Fanton (carrefour Fanton).

LA MAÎTRISE D'OUVRAGE ET LE FINANCEMENT DU PROJET

En tant que maître d'ouvrage de l'opération d'aménagement du carrefour de la Grande Boucle de Briançon par délégation de la DREAL PACA, la DIRMED est responsable de la définition des objectifs, du calendrier, du budget et de la bonne réalisation du projet.

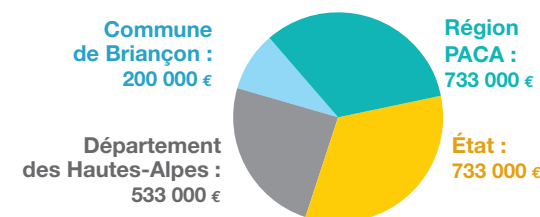
Pour un déroulement optimal de l'opération, la DIRMED a mis en place des instances de gouvernance (comité technique et comité de pilotage) associant les différents partenaires et cofinanceurs du projet :

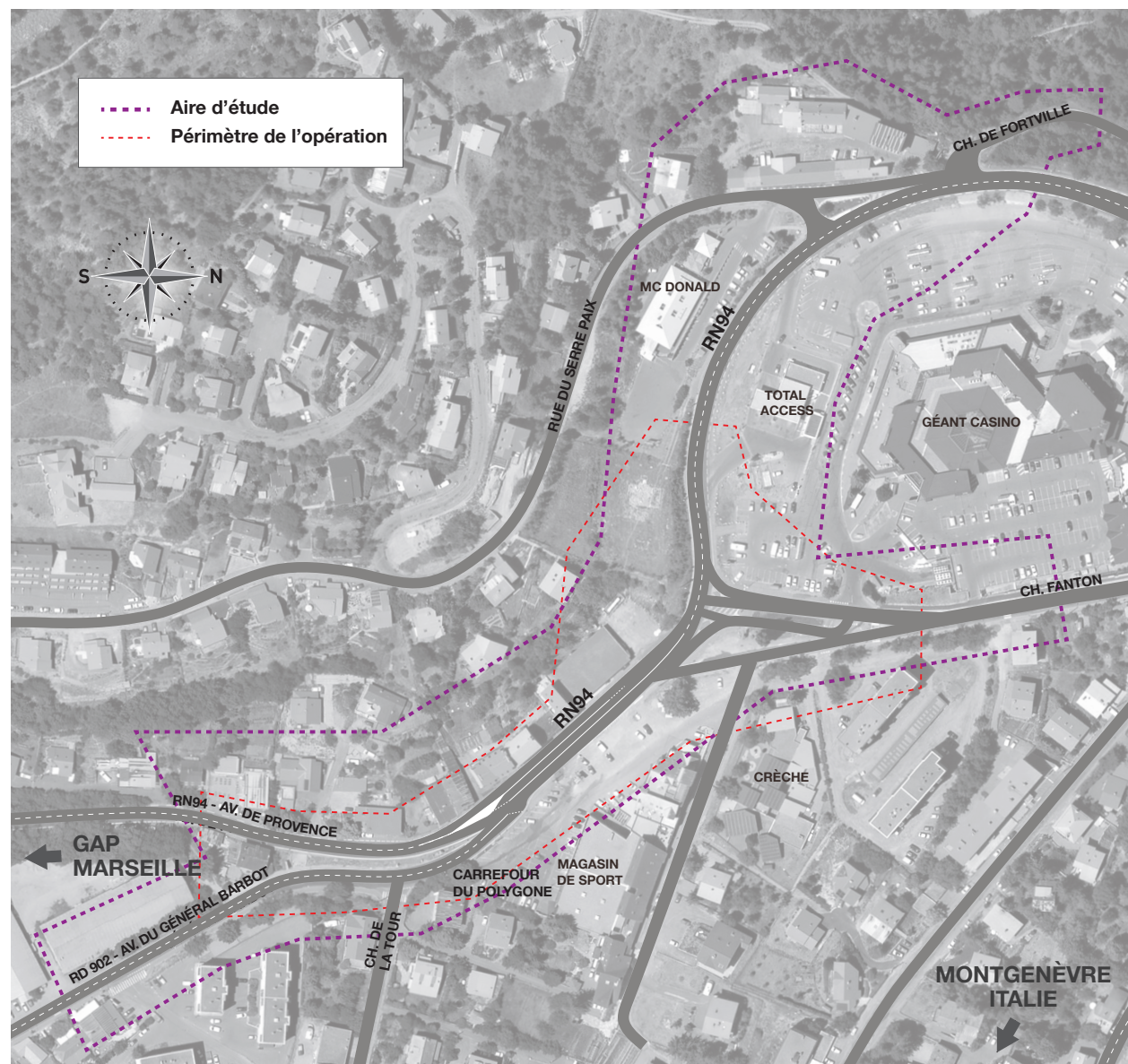
- l'État, représenté par le Préfet des Hautes-Alpes et la DIRMED,
- la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur,
- le Conseil départemental des Hautes-Alpes,
- la Commune de Briançon,
- la Communauté de communes du Briançonnais.

La DIRMED est par ailleurs en étroite relation avec les différents partenaires qui exploitent les infrastructures concernées, à savoir :

- le Centre d'Entretien et d'Intervention (CEI) de l'Argentière-la-Bessée qui exploite et entretient la RN94 pour le compte de la DIRMED,
- la Commune de Briançon pour la voirie locale et plus particulièrement le chemin Fanton,
- le département des Hautes-Alpes pour l'avenue du Général Barbot (RD902).

Le projet est inscrit au CPER 2015-2020 pour un montant de 2,2 M€ TTC. Les clés de financement décidées lors du Comité de Pilotage du 9 septembre 2016, sont les suivantes :





LE CADRE ET LE PERIMÈTRE DE LA CONCERTATION

LE CADRE RÉGLEMENTAIRE ET LES OBJECTIFS DE LA CONCERTATION

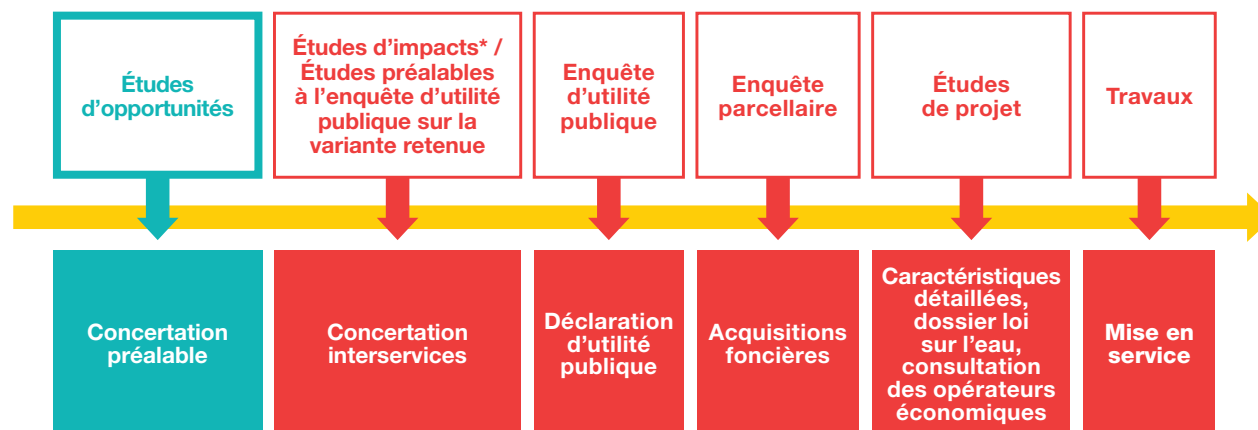
Conformément aux dispositions de l'article L.103-2 du Code de l'Urbanisme, le Maître d'ouvrage a prévu la mise en œuvre d'une concertation publique dont les modalités ont été définies par le Comité de Pilotage et ont fait l'objet d'un arrêté préfectoral du 13 octobre 2017.

La concertation menée du 30 octobre au 13 novembre 2017 a eu pour objectif de permettre au public d'accéder aux informations relatives au projet et de formuler ses observations et propositions sur les 3 variantes de projet proposées.

Sur la base des enseignements issus de la concertation, le maître d'ouvrage retiendra la variante qui sera soumise à l'enquête d'utilité publique, programmée en avril 2018.

LES ÉTAPES D'UN PROJET D'AMÉNAGEMENT

La réalisation de tout aménagement routier est soumise à un certain nombre d'étapes et procédures réglementaires qui expliquent les délais entre le lancement du projet et sa mise en service.



* Étude d'impact : Étude qui sera réalisée par le maître d'ouvrage selon l'avis de l'Autorité Environnementale

LE PROJET PORTÉ À LA CONCERTATION

Les études réalisées ont permis d'aboutir à la proposition de 3 variantes qui répondent aux objectifs de l'aménagement.

LA VARIANTE 1 consiste à regrouper les échanges sur un seul carrefour giratoire RN94/Fanton/Barbot en prolongeant cette dernière depuis l'actuel carrefour du Polygone jusqu'au chemin Fanton.

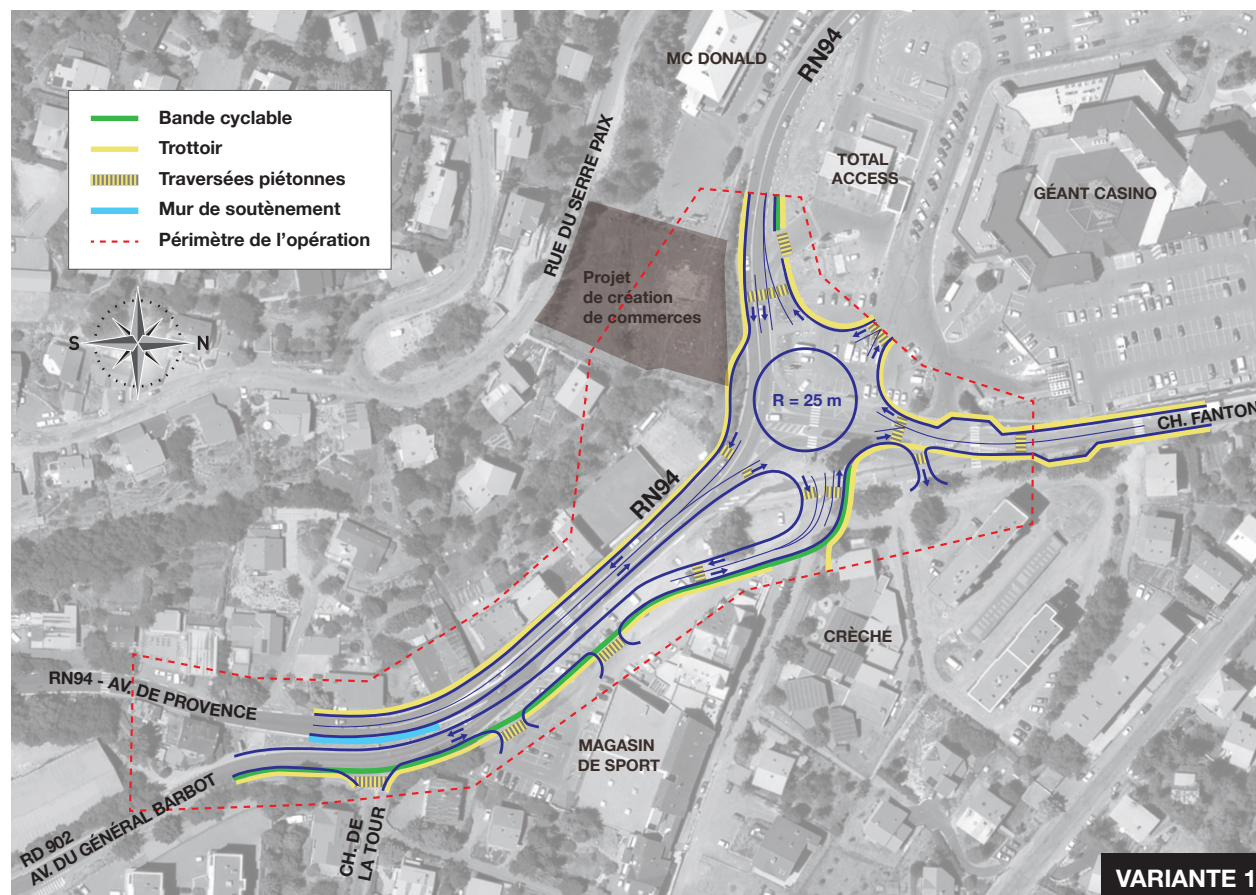
Le carrefour du Polygone est supprimé. Les deux voies (RN94 et avenue Barbot) se rejoignent au nouveau carrefour giratoire créé sur le chemin Fanton. Cette variante supprime une traversée piétonne sur la RN94, ainsi que des accès aux parkings qui se font directement à partir de la RN94.

Un giratoire de 25 m de rayon et à 5 branches est créé :

- Chemin Fanton ;
- Accès Centre commercial ;
- RN94 boucle (nord-ouest) ;
- Branche sud de la RN94 ;
- RD902, prolongement de l'avenue Barbot.

Les accès à la zone commerciale nord et sud, ainsi qu'à la ZAC Cœur de Ville se trouvent donc regroupés sur un unique carrefour giratoire.

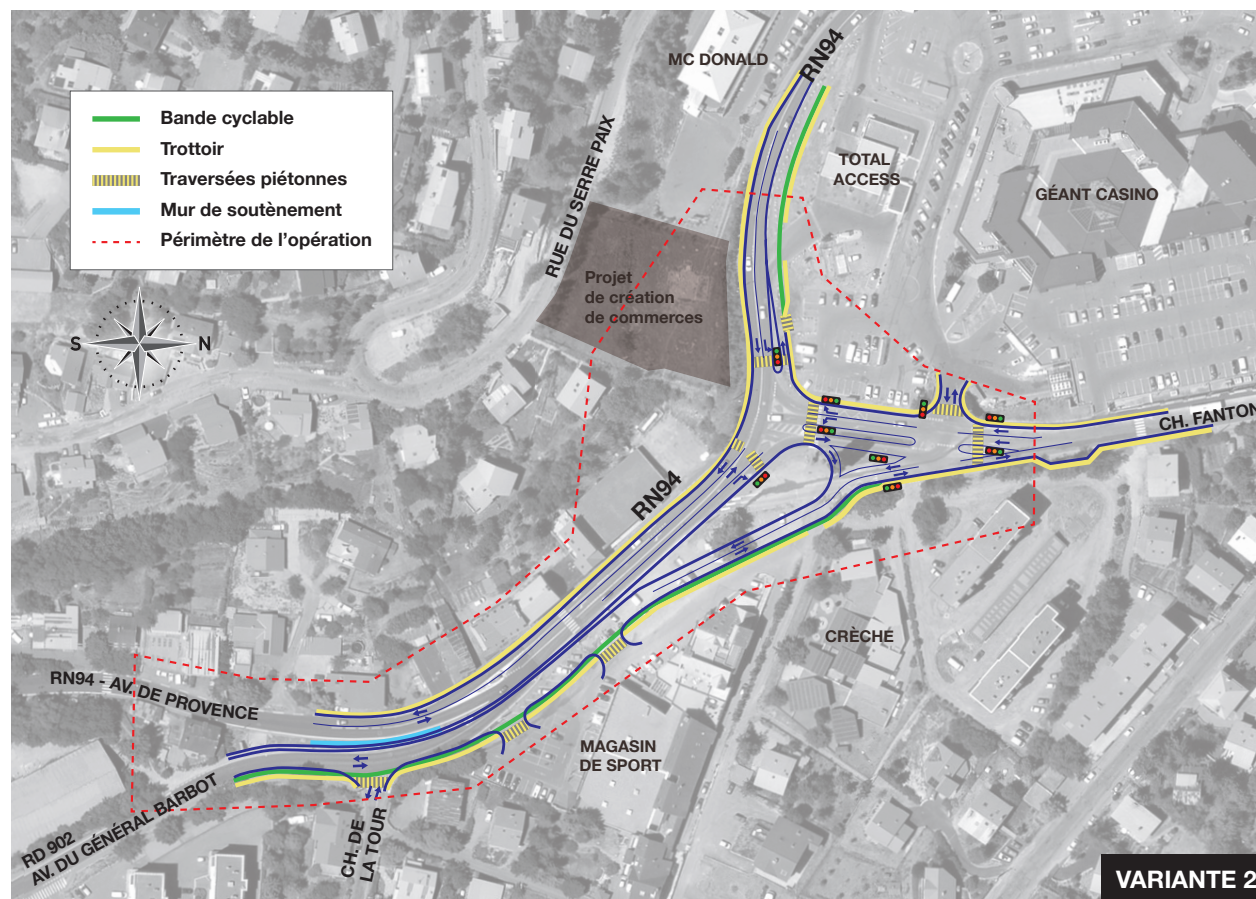
- Regroupement des accès à la zone commerciale nord et sud, ainsi qu'à la ZAC Cœur de Ville sur un unique carrefour giratoire
- Suppression du carrefour du Polygone
- Prolongement de l'avenue Barbot jusqu'au nouveau giratoire créé sur le chemin Fanton
- Suppression d'une traversée piétonne sur la RN94, ainsi que des accès aux parkings qui se font directement à partir de la RN94



LA VARIANTE 2 regroupe tous les échanges par la création d'un carrefour à feux entre la RN94 et Fanton et par le raccordement, par feux, de l'avenue Barbot prolongée sur le chemin Fanton. Il n'y a plus de carrefour du Polygone. Cette variante supprime une traversée piétonne sur la RN94 et des accès aux parkings qui se font directement à partir de la RN94.

La géométrie s'approche globalement de celle de la variante 1. L'intersection actuelle entre la RN94 et l'avenue Barbot est supprimée. Les deux voies ne se rejoignent qu'au nouveau carrefour à feux au nord.

- Suppression du carrefour du Polygone
- La RN94 et l'avenue Barbot se rejoignent au nouveau carrefour à feu au nord
- Suppression d'une traversée piétonne sur la RN94 et des accès aux parkings qui se font directement à partir de la RN94
- Possibilité de rétablir l'accès à la station-service par le centre commercial à étudier



LA VARIANTE 3 consiste à réaliser 2 carrefours : le premier entre la RN94 et le chemin Fanton, le second à feux entre la RN94 et l'avenue Barbot.

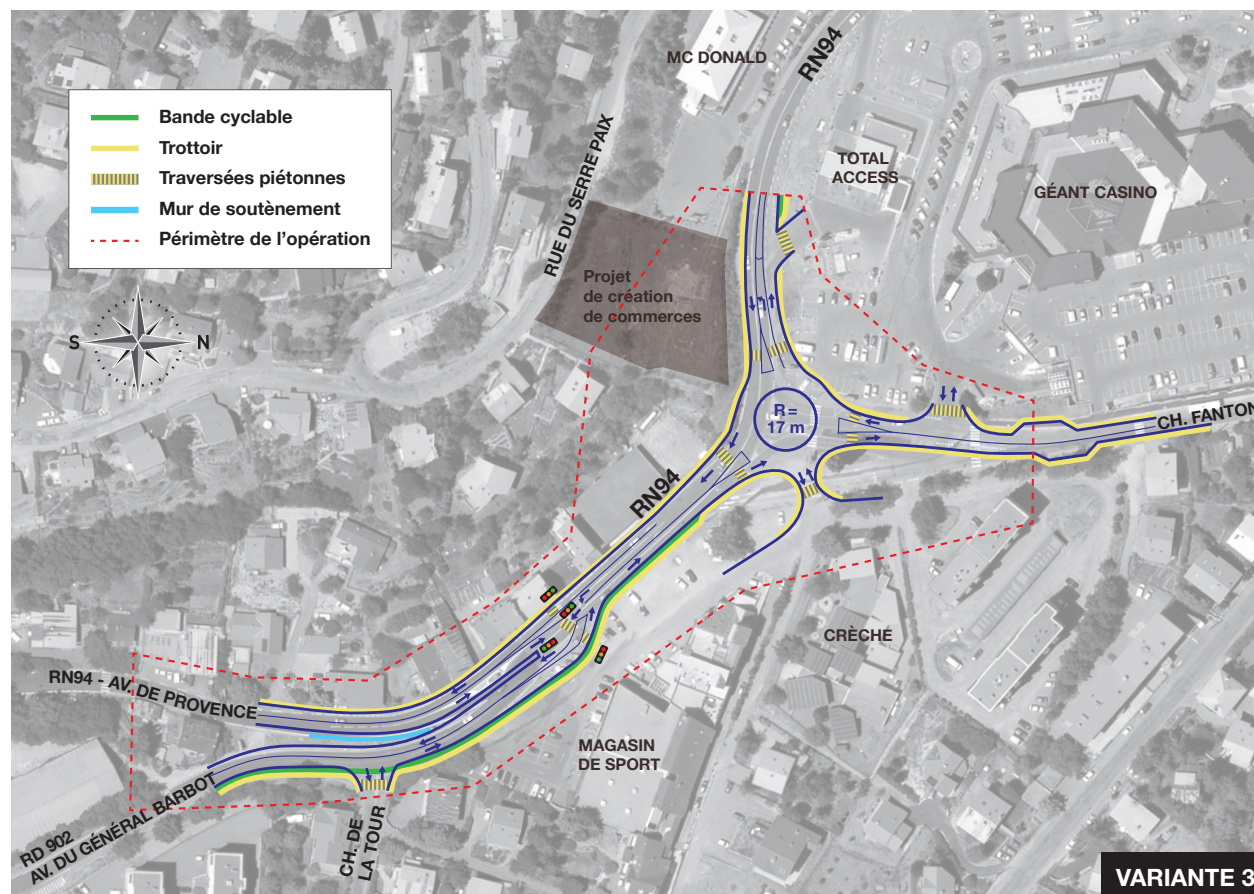
Les tracés sont relativement proches des emprises actuelles et la géométrie est relativement simple. Pour un bon fonctionnement, une voie pour le mouvement tourne-à-gauche est créée au sud du giratoire pour les usagers se dirigeant vers l'avenue Barbot.

Le carrefour du Polygone est décalé au nord pour que les usagers bénéficient d'une rampe moins forte (environ 5 % contre environ 8 à 10 % pour l'avenue Barbot actuelle). Il est doté de feux pour faciliter l'intersection avec les usagers sur la RN94 et une phase de vert dédiée permet le flux dans le sens inverse pour les usagers de la RN94 venant du nord. Une traversée piétonne est aménagée dans le carrefour : elle se fera uniquement sur appel pour limiter l'impact sur les flux routiers.

L'intersection avec le Chemin Fanton est traitée par un giratoire de rayon de 17 m. S'il permet géométriquement les connexions des branches, il est adapté pour le passage des convois exceptionnels sur la RN94 (îlot central franchissable et signalisation verticale amovible).

L'accès à la station essence est rétabli lorsque l'utilisateur vient du nord en imposant l'usage du giratoire. Cette disposition permet de ne pas stopper le flux depuis le nord lorsqu'un usager souhaite se rendre à la station essence.

- Création d'une voie pour le mouvement tourne-à-gauche entre le giratoire au nord et l'avenue Barbot
- Décalage du carrefour du Polygone au nord (gestion à feux - faciliter intersection avec RN94)
- Aménagement d'une traversée piétonne dans le carrefour (sur appel)
- Rétablissement de l'accès à la station essence lorsque l'utilisateur vient du nord



VARIANTE 3

LES MODALITÉS DE LA CONCERTATION

Qu'il s'agisse des supports d'invitation, d'information ou de recueil des avis, le dispositif mis en place a traduit la volonté du maître d'ouvrage de communiquer le plus largement possible sur le projet et d'aller au contact du public.

LE DISPOSITIF D'INFORMATION ET D'INVITATION

Tous les supports d'information sont présentés en annexe 2.

LES SUPPORTS D'INVITATION À PARTICIPER

Afin que chacun soit informé de la tenue de cette concertation et puisse y participer, ses modalités sont diffusées via l'ensemble des canaux de communication disponibles, à savoir :

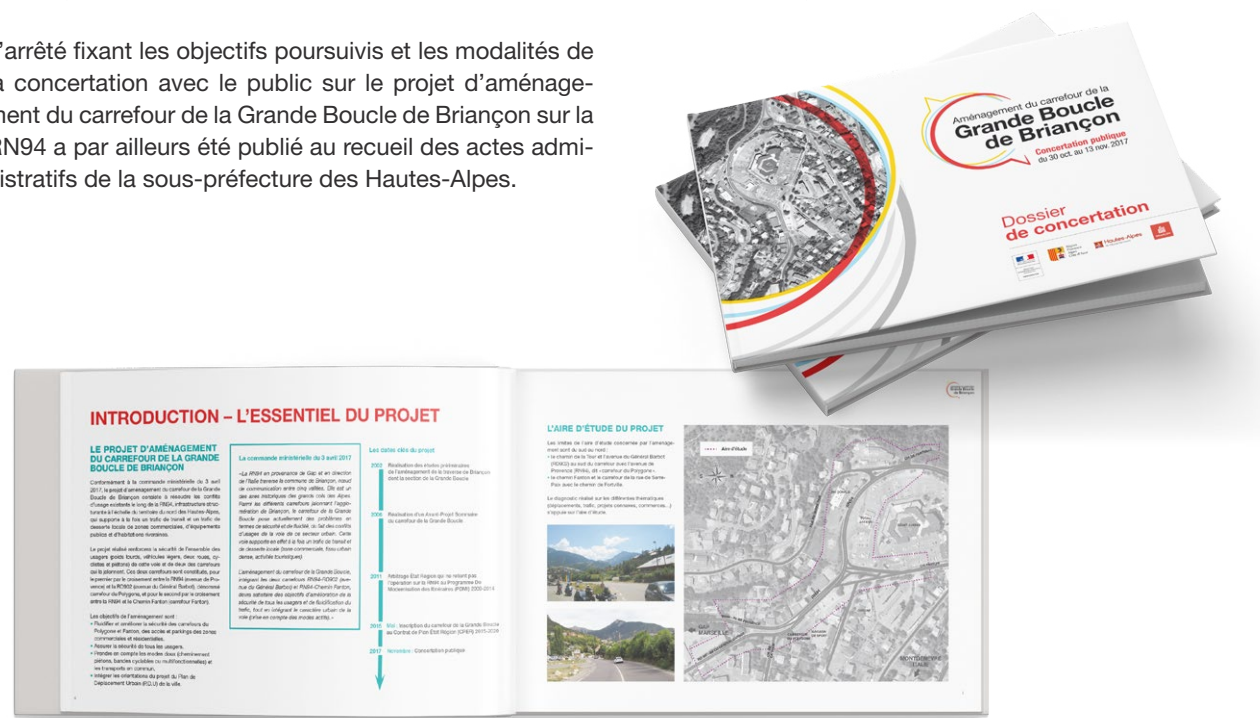
- Les **sites internet** de la DIRMED (<http://www.enroute.mediterranee.developpement-durable.gouv.fr/acces-au-formulaire-de-la-concertation-du-public-r155.html>), de la Communauté de communes du Briançonnais (www.cbrianconnais.fr) et de la commune de Briançon (www.ville-briancon.fr) ainsi que via des liens depuis le site de la préfecture des Hautes-Alpes (www.hautes-alpes.gouv.fr) et de la sous-préfecture de Briançon (www.hautes-alpes.gouv.fr/sous-prefecture-de-briancon),

- Le facebook ([facebook.com/ville.briancon](https://www.facebook.com/ville.briancon)) et les panneaux d'affichage de la commune de Briançon,
- La publication au recueil des actes administratifs de la sous-préfecture des Hautes-Alpes d'un arrêté fixant les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation avec le public sur le projet d'aménagement du carrefour de la Grande Boucle de Briançon sur la RN94.

L'arrêté fixant les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation avec le public sur le projet d'aménagement du carrefour de la Grande Boucle de Briançon sur la RN94 a par ailleurs été publié au recueil des actes administratifs de la sous-préfecture des Hautes-Alpes.

LE DOSSIER DE CONCERTATION

Sur toute la période de concertation, le public a pu prendre connaissance des enjeux, caractéristiques, variantes et modalités de mise en œuvre du projet à travers le dossier de concertation, accessible en téléchargement sur le site de la DIRMED et mis à disposition au cours des permanences organisées par le maître d'ouvrage, en mairie de Briançon et lors de la réunion publique.



Descriptif : enrouleur avec visuel, au format de 100 x 200 cm.

- l'arrêté préfectoral de présentation de la concertation
- le dossier de concertation
- l'exposition.



LE DISPOSITIF DE PARTICIPATION ET D'EXPRESSION DU PUBLIC

Le dispositif de concertation mis en place a permis à chacun, à titre individuel ou collectif (associations, représentants des communes et collectivités concernées, des services de l'État, chambres consulaires...) d'adresser ses remarques et de poser ses questions au maître d'ouvrage.

LA REUNION PUBLIQUE

Une **réunion publique** a été organisée le 7 novembre 2017, à 18h30, dans l'ancienne école du Prorel, 9 avenue René Froger à Briançon.

Elle a réuni des élus, des représentants d'associations, des entreprises, des usagers et des habitants.

La réunion publique s'est déroulée autour de deux temps : un premier pendant lequel le maître d'ouvrage a effectué une présentation du projet et des variantes soumises à la concertation publique et un deuxième temps d'échanges qui a donné la parole aux participants qui le souhaitaient afin d'avoir des précisions ou de poser des questions spécifiques sur le projet.

LES PERMANENCES

Deux **permanences de 5h30** chacune ont été organisées les 3 et 10 novembre 2017, de 10h30 à 16h, dans l'ancienne école du Prorel, 9 avenue René Froger à Briançon. Ces permanences ont permis aux personnes ne pouvant assister à la réunion publique, souhaitant des réponses à des questions spécifiques ou des échanges individualisés avec le maître d'ouvrage, d'en rencontrer les représentants.

LA MISE A DISPOSITION D'UN REGISTRE

Un **registre** a été mis à disposition du public au service de l'urbanisme, 2 rue du Champ de Mars, durant toute la période de concertation, excepté lors de la réunion publique et des permanences organisées par le maître d'ouvrage, où il a été déplacé dans l'ancienne école du Prorel, 9 avenue René Froger.

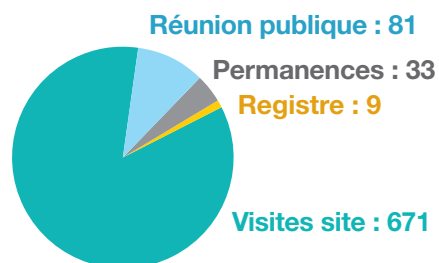
LA MISE A DISPOSITION D'UN FORMULAIRE DE CONTACT SUR LE SITE INTERNET DU PROJET

Pour compléter le dispositif de recueil des observations et des expressions sur le projet, un **formulaire de contact** « Pour déposer vos contributions » a été mis à disposition sur le site internet de la DIRMED, à l'adresse, www.en-route.mediterranee.developpement-durable.gouv.fr.

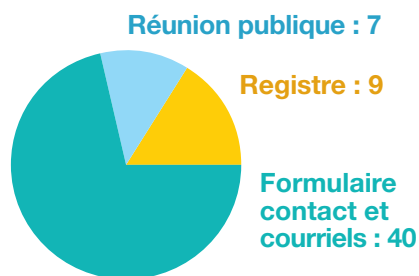
Ces 4 modes possibles d'expression ont été mentionnés sur les supports d'information et d'invitation (sites internet, dossier de concertation et panneaux d'exposition).

LE BILAN QUANTITATIF DE LA CONCERTATION : LA PARTICIPATION

Dans leur ensemble, les différents moyens d'expression mis à la disposition du public durant la concertation ont conduit à la participation de 785 personnes et au recueil de 58 avis.



Répartition de la participation
(nombre de personnes)



Répartition des expressions

UNE BONNE PARTICIPATION À LA RÉUNION PUBLIQUE

Au total, **81 personnes** ont participé à la réunion publique, dont 7 sont intervenues, durant un temps d'échanges de 50 minutes.

Le support de présentation de la réunion publique est présenté en annexe 3.

UNE BONNE AFFLUENCE AUX PERMANENCES

33 personnes se sont rendues à l'une des 2 permanences organisées par le maître d'ouvrage, la seconde ayant connu une plus forte participation.

Permanence du 3 novembre 2017 : 11 visiteurs

Permanence du 7 novembre 2017 : 22 visiteurs

UN REGISTRE ASSEZ PEU UTILISÉ

9 observations au total ont été annotées dans le registre mis à disposition du public.

Les avis déposés sur le registre sont fournis en annexe 4.



UN SITE INTERNET LARGEMENT FRÉQUENTÉ

Du 30 octobre au 13 novembre, la page dédiée au projet sur le site internet de la DIRMED a connu **671 visites**, avec un pic de connexions dans les derniers jours de la concertation. Le site internet a largement été utilisé comme source d'information. 448 internautes ont accédé au formulaire de contact, 88 au dossier de concertation et 245 ont pris connaissance du descriptif de l'aménagement du carrefour. Le dossier de concertation a été téléchargé à 74 reprises et 39 avis ont été exprimés par le biais du formulaire de contact. 1 avis a été transmis par courriel au maître d'ouvrage.

Le détail des avis transmis par le biais du site internet est présenté en annexe 4.

DES RETOMBÉES MÉDIA EN LOCAL

Au total sur la période de concertation, le projet a donné lieu à **7 parutions** :

- 3 articles dans le Dauphiné
- 2 articles sur le site internet de TV DICI
- 1 article et une intervention audio sur le site de la radio Alpes 1
- 1 vidéo diffusée sur les sites de la commune de Briançon, de TV DICI et sur vimeo.com.

Les articles et adresses des sites internet sont présentés en annexe 5.

Les publications écrites ont porté sur :

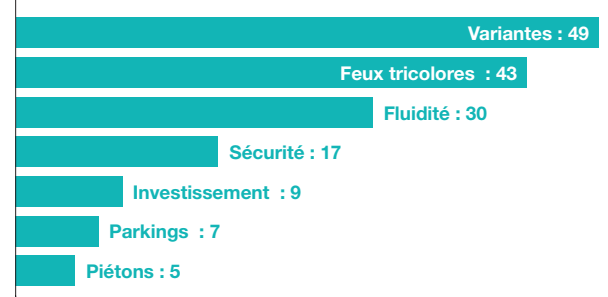
- l'annonce de la concertation (publication de l'arrêté, annonce de la concertation et présentation de ses modalités),
- la présentation du projet et des variantes,
- la réunion publique.

Marcel Ciuppa, conseiller municipal de Briançon et Vincent Dordor, directeur des services de la ville ont, dans leur vidéo, situé le contexte du projet et sa complexité de réalisation, rappelé le projet de 2005-2006 et invité le public à participer à la concertation en cours.

Sur Alpes1, Gilles Martinez, élu au commerce à Briançon, a également appelé les habitants et usagers du carrefour de la Grande Boucle à s'exprimer dans le cadre de la concertation. A noter l'accès direct, sur le site de la radio, au dossier de concertation et au formulaire d'expression du site de la DIRMED.

LE BILAN QUALITATIF DE LA CONCERTATION : LES OBSERVATIONS RECUEILLIES

Les grandes thématiques abordées dans les avis exprimés



UN PROJET ATTENDU, DONT L'OPPORTUNITÉ VA DE SOI

UNE ATTENTE FORTE D'AMÉLIORATION

La question de savoir s'il est opportun d'investir pour réaménager le carrefour de la Grande Boucle n'a fait l'objet d'aucun avis ou article. Le projet ne fait donc absolument pas polémique.

Le constat des difficultés de circulation au niveau du carrefour de la Grande Boucle et de sa dangerosité est partagé et le public attend avec impatience que des aménagements viennent améliorer la situation.

Cette attente est d'autant plus forte que d'anciens projets n'ont pu être menés à terme, ou l'ont été sans avoir les résultats escomptés, et que, la saturation étant croissante, il est aujourd'hui unanimement considéré comme urgent de réaliser les aménagements nécessaires.

UNE DEMANDE RÉCURRENTÉ DE FLUIDITÉ ET DE SÉCURITÉ

L'attente d'amélioration est étroitement liée à la demande de fluidification des trafics, présente dans plus de la moitié des avis exprimés, et de sécurité, qui revient dans le tiers des expressions.

La fluidité est considérée par un certain nombre de personnes comme la finalité de l'aménagement et le justifie à elle seule. En effet, la saturation du carrefour de la Grande Boucle, «nœud crucial desservant la vieille ville, ville (nationale vers Italie/Col du Montgenèvre), la basse ville (Gap et nationale) et la vallée de la Guisane (stations de ski et col d'accès du Lautaret)», est jugée problématique, notamment en période touristique et de chassés-croisés. En outre, le projet de la ZAC Cœur de Ville, avec les nouveaux flux routiers qu'il générera, risque d'aggraver la congestion du carrefour.

La sécurité, tant des véhicules que des vélos, nombreux sur cet itinéraire, et des piétons est le second sujet de préoccupation. Le public s'étant exprimé sur la sécurité demande à ce qu'une vigilance particulière soit accordée aux cheminements piétons et cyclistes. Un certain nombre de propositions sont d'ailleurs formulées pour que l'aménagement réalisé favorise la sécurité, en particulier celle des piétons. On note ainsi la prolongation des trottoirs descendants le long de la RN94, la création de passage souterrain ou celle de passerelle pour les piétons.



Mais la sécurité des automobilistes est également une préoccupation forte, notamment de nuit ou en hiver, lorsque les routes sont enneigées. Ainsi, les demandes d'éclairage adéquat et de prise en compte de l'enneigement ont été formulées, le public ayant notamment insisté sur les difficultés de démarrage sur la neige, aggravées sur des voies en pente comme au niveau de la Grande Boucle, ainsi que sur la non maîtrise de la conduite en condition de neige et du manque d'équipements d'hiver des touristes, avec les risques d'incidents que cela peut générer.

Les avis associent souvent fluidité et sécurité, la dégradation de la première engendrant celle de la seconde.

LE CHOIX DES VARIANTES, PREMIER SUJET D'EXPRESSION

L'objet de la concertation, à savoir donner son avis sur les trois variantes proposées, a été parfaitement compris du public dont près de 90% des expressions portent effectivement sur le choix de l'une ou l'autre de ces variantes.

LA VARIANTE 1 PLÉBISCITÉE

Plus de 80% des personnes s'étant exprimées sur les variantes l'ont fait en faveur de la variante 1 (regroupement des échanges sur un seul carrefour giratoire RN94/Fanton/Barbot).

Les raisons évoquées pour justifier du choix de cette variante 1 sont d'abord le fait qu'elle est considérée comme celle qui « supprime le point noir du carrefour du Polygone » en améliorant la fluidité, grâce à l'écoulement plus régulier du trafic permis par le giratoire et la sécurité qu'elle offre en évitant les redémarrages en conditions hivernales et en obligeant les automobilistes à ralentir en voie descendante de la RN94. Une personne note qu'elle améliore également la sécurité pour les cyclistes.

La variante 1 est également considérée comme l'aménagement le plus lisible, le plus confortable, voire le plus esthétique. Face à la question du coût plus élevé de cette variante, 15% des avis exprimés notent que l'importance de l'aménagement pour résoudre les problèmes de congestion justifie un investissement conséquent qui offre une réelle réserve de capacité à long terme et qui permet à la ville de Briançon de poursuivre son développement. Ces personnes s'élèvent donc contre « une solution au rabais » ou une solution de court terme dont le coût s'avérerait in fine plus élevé étant donné qu'elle ne serait pas pérenne.

Quatre participants remettent en cause la pertinence de la pondération de l'analyse multicritère sur les critères suivants :

- Les coûts d'entretien et d'exploitation semblent surestimés pour la variante 1,
- La fluidité ne serait pas suffisamment prise en compte,
- L'offre en mode doux est jugée comparable dans les variantes 1 et 3,
- La sécurité apparaît sous-estimée dans la variante 1,
- L'acoustique devrait être pondérée négativement dans la variante 3.

L'idée d'une contribution financière de l'Europe, compte tenu de la dimension internationale de la RN94, est évoquée. Les personnes ayant noté que la variante 1 impliquait la suppression de places de stationnement au niveau de la zone commerciale, proposent soit de réaliser un parking souterrain, financé, en partie, par le centre commercial qui verrait sa fréquentation potentiellement augmenter grâce au nombre plus important de places de parkings, soit de diminuer la taille du giratoire.

Quatre avis, dont celui de la Mairie de Briançon, suggèrent également de décaler le giratoire vers le chemin Fanton ou vers le chemin de Serre Paix, afin de réduire l'impact foncier sur les places de stationnement du centre commercial et de conserver l'accès actuel à ce dernier, tout en offrant un accès direct à la future zone commerciale.

DES FEUX TRICOLORES REPOUSOIRS : UNE VARIANTE 2 ÉCARTÉE

La variante 2 (création d'un carrefour à feux entre la RN94 et Fanton et raccordement, par feux, de l'avenue Barbot prolongée sur le chemin Fanton) ne recueille aucun avis favorable et 8 personnes se déclarent même opposées à cette variante.

La seule raison de cette opposition est la présence de feux tricolores qui sont critiqués dans 80% des avis exprimés. En effet, pour beaucoup, les feux de signalisation sont synonymes de saturation, de «ralentissement», de «bouchons», de «blocages» et ne peuvent donc être considérés comme une réponse à l'objectif de fluidification, mais au contraire empireraient la situation existante. De nombreux exemples sont d'ailleurs cités, comme les feux actuellement présents pour travaux, les feux au croisement de la rue Centrale et l'avenue du 159ème RIA, les feux devant MacDonald...

En outre, deux avis rappellent qu'une gestion à feux du Carrefour de la Grande Boucle avait déjà été envisagée en 1987 mais que ces feux ont dû être désinstallés rapidement après leur mise en place, en raison de leurs impacts négatifs sur la circulation. Ces personnes indiquent en conséquence ne pas vouloir que cette situation se reproduise aujourd'hui.

Les feux tricolores sont également jugés négativement au regard de la sécurité (car ils impliquent des arrêts et redémarrages pouvant être délicats sur des surfaces enneigées), des coûts d'entretien, jugés importants, ainsi que de la consommation électrique.

Enfin, les feux de signalisation sont considérés comme une solution passiste, à l'inverse des giratoires.

UNE VARIANTE 3 PRÉFÉRÉE DES RIVERAINS

Moins d'un quart des avis exprimés pour l'une ou l'autre des variantes fait le choix de la variante 3 (carrefour giratoire entre la RN94 et le chemin Fanton et carrefour à feux entre la RN94 et l'avenue Barbot).

Ces avis émanent d'abord des établissements situés à proximité du Carrefour de la Grande Boucle, à savoir le centre commercial et la crèche.

Ces riverains considèrent en effet que la variante 3 présente moins d'impacts, tant sur les places de stationnement, que sur les accès poids lourds et véhicules particuliers qui seraient mutualisés dans la variante 1 et sur la distance des voies de circulation qui reste inchangée, contrairement à la variante 1 qui rapproche la route de la crèche.

Dans deux avis, la variante 3 est considérée comme la plus favorable en matière de sécurité, étant donné qu'elle permet, avec la suppression du talus au niveau de la future zone commerciale, d'améliorer la visibilité et que la présence de feux permet de réduire la vitesse.

La variante 3 est également considérée, dans quelques avis, comme un «moindre mal» ou une «solution de compromis», en ce qu'elle est moins coûteuse que la variante 1, comporte moins de feux que la variante 2 et limite, comparativement à la variante 1, l'impact sur le stationnement.

La faible réserve de capacité offerte à terme par la variante 3 est soulevée dans deux avis. Pour y remédier, une personne propose de réaliser des parkings souterrains afin de disposer d'une emprise plus importante permettant d'élargir les voies de circulation.

DES QUESTIONS TECHNIQUES OU FONCIÈRES MINORITAIRES

Les questions posées sur les aspects techniques et fonciers sont peu nombreuses et portent soit sur des demandes de précision des aménagements prévus, soit sur la faisabilité de certaines propositions :

- la justification des dimensions des giratoires, notamment pour la variante 1,
- la possibilité de décaler le giratoire de la variante 1 vers l'ouest,
- le fonctionnement des feux et leur impact sur la circulation,
- les accès et la prise en compte de l'augmentation de circulation sur l'avenue Barbot, liée à la création de la ZAC Cœur de Ville,
- le traitement identique des accès au Géant Casino pour les variantes 1 et 3,
- la possibilité de prolonger le trottoir de la RN94 sud jusqu'à la traversée piétonne située après le garage Thenoux,
- les possibilités de création de parking souterrain,
- le positionnement de l'éclairage public,
- la possibilité d'acquiescer une maison au sud-est du périmètre entre la RN94 et l'avenue Barbot,
- les circulations cyclistes,
- les impacts fonciers de l'aménagement sur une parcelle riveraine.

UNE CONCERTATION APPRECIÉE

Quatre personnes ont fait part de leur satisfaction d'être consultées dans le cadre de la concertation et vis-à-vis de la clarté des documents présentés.

CONCLUSION : ENSEIGNEMENTS DE LA CONCERTATION ET PERSPECTIVES

DE NOUVELLES ÉTUDES SUR LA VARIANTE 1

Dans le cadre de la concertation, la variante 1 a suscité une forte adhésion du public, essentiellement motivée par le fait que cette variante est considérée comme celle qui apporte le maximum de fluidité et de sécurité. Cependant, les commerçants des zones commerciales nord et sud mettent en cause son impact important sur les stationnements.

Prenant acte de cette adhésion et suite à des demandes exprimées lors de la réunion publique, le maître d'ouvrage a engagé des études complémentaires visant à étudier les conditions d'amélioration de cette variante sur ses principaux aspects considérés comme négatifs, à savoir son impact sur l'offre de stationnement et son emprise foncière.

Pour ce faire, le maître d'ouvrage a étudié d'une part la faisabilité de réduire la taille du giratoire et, d'autre part, celle de le décaler plus à l'ouest, vers le projet de création de commerces tout en limitant l'impact sur l'accès à la brasserie.

L'ABANDON DE LA VARIANTE 2

La variante 2, dont l'analyse multicritère était la moins positive, a reçu un accueil défavorable du public qui s'est exprimé durant la concertation.

Le maître d'ouvrage propose de l'écarter pour la suite des études.

L'OPTIMISATION DE LA VARIANTE 3

La variante 3, principalement critiquée en raison de la présence du carrefour à feux entre l'avenue Barbot et la RN94, a néanmoins fait l'objet d'un certain soutien, notamment de la part des riverains de la Grande Boucle.

Au regard de cette préoccupation liée au fonctionnement du carrefour à feux, le maître d'ouvrage a décidé d'approfondir les études de trafic afin de vérifier la réserve de capacité du tourne-à-gauche vers l'avenue Barbot et d'évaluer la remontée de file générée par les feux tricolores.

Par ailleurs, le maître d'ouvrage a demandé que soit mesuré l'effet, sur la fluidité de la circulation, de la suppression du passage piétons et du bouton d'appel piétons au feu. Dans ce cas, la situation des piétons serait identique à celle de la variante 1.

L'INTÉGRATION DES RÉSULTATS DES ÉTUDES ACOUSTIQUES

Au moment de la concertation, les études acoustiques n'étaient pas encore finalisées. Leurs résultats vont être intégrés dans l'analyse multicritères et seront donc pris en compte dans le choix définitif de la variante retenue pour la poursuite du projet.

SUITES DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

Le présent bilan de la concertation sera proposé au comité de pilotage de l'opération (représentant les partenaires et cofinanceurs du projet). Un choix sera fait alors, sur la base des enseignements issus de la concertation, sur la variante qui sera ensuite soumise à l'enquête d'utilité publique pendant laquelle le public pourra à nouveau s'exprimer sur les aménagements proposés par le maître d'ouvrage.

ANNEXES

1. ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 13 OCTOBRE 2017

2. SUPPORTS D'INFORMATION

- A. DOSSIER DE CONCERTATION**
- B. PANNEAUX D'EXPOSITION**

3. SUPPORT DE PRÉSENTATION DE LA RÉUNION PUBLIQUE

4. AVIS ÉMIS PENDANT LA CONCERTATION (AVIS INTERNET, REGISTRE, QUESTIONS RÉUNION PUBLIQUE)

5. RETOMBÉES MÉDIA

- A. ARTICLES DE PRESSE**
- B. SITES INTERNET**

